

APPEL D'OFFRES RECHERCHE CLINIQUE

DU GIRCI AURA

2021

THEME :

RECHERCHE PARAMEDICALE et MAÏEUTIQUE

Conformément aux missions qui lui sont dévolues le GIRCI AURA réaffirme sa volonté de soutenir le développement de la recherche clinique, et d'encourager l'émergence de **projets de recherche portant sur les soins Paramédicaux et Maïeutique** au sein des établissements de la région Auvergne Rhône-Alpes et lance la 3^{ème} édition de l'appel à projet GIRCI AURA 2021.

L'objectif est de permettre aux professionnels de ces deux thématiques d'évaluer et tester des nouvelles pratiques d'amélioration de la prise en charge et du confort du patient.

Une dotation de 100 000€ sera attribuée à cet appel d'offres en 2021.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des modalités de candidature et les critères d'éligibilité à la soumission à cet appel d'offres GIRCI AURA.



1. Est-ce que je peux postuler à cet appel d'offres ?



Tout type de **recherche paramédicale et maïeutique** (études cliniques observationnelles, recherches interventionnelles ou recherche sur données...) est recevable. Tout projet relatif à la qualité et la sécurité des soins, ainsi que l'amélioration continue des pratiques des soins paramédicaux ou maïeutique via notamment l'élaboration et la validation de nouveaux référentiels de prise en charge est éligible à cet appel à projet.

Le projet ne peut être porté que par un personnel paramédical ou sage-femme. Ainsi, cet appel d'offres est fait pour vous, si vous disposez de l'un des statuts

suivants :

© Fele

- Infirmiers,
- Aide soignants/ Auxiliaires de puériculture (sous réserve d'être co-porteur de projet avec un IDE),
- Masseurs-kinésithérapeutes,
- Pédiçures-podologues,
- Ergothérapeutes,
- Psychomotriciens,
- Orthophonistes,
- Orthoptistes,
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale,
- Techniciens de laboratoire médical,
- Audioprothésistes,
- Prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées,
- Diététiciens.
- Sages-femmes

Concernant la recherche paramédicale :



Pour tous les statuts ci-dessus, si le porteur paramédical n'est pas IDE, il devra désigner un investigateur coordonnateur qui peut être médecin, cadre infirmier ou IDE par exemple. Ce dernier devra alors compléter la trame du CV d'investigateur coordonnateur.

2. Quels sont les critères d'éligibilités à cet appel d'offres ?

Les critères à respecter afin de pouvoir candidater :

- Projet interrégional avec **au moins deux établissements de l'interrégion** impliqués dans le projet
- Les résultats et la réalisation de l'étude doivent pouvoir être transposés à d'autres services
- Budget demandé limité à **50 000€**, le montant total du budget pouvant être supérieur en cas de co-financement déjà acquis
- Soutien méthodologique identifié et prise de contact avec le méthodologiste (visa d'un méthodologiste obligatoire)
- Projet **porté obligatoirement** par une catégorie professionnelle (listée ci-dessus ; l'objet de l'étude doit correspondre au périmètre des missions paramédicales ou maïeutiques
- La recherche ne doit pas avoir pour objectif principal l'évaluation de l'efficacité d'un médicament. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des contacts cités en fin de document
- Visa du cadre du service, du Directeur des soins du groupement et du Directeur Central des soins requis

Cet appel d'offres n'a pas vocation à financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales ou maïeutiques.

Une attention particulière sera apportée aux projets qui constitueraient un préliminaire à une étude de plus grande envergure tel que les appels à projets DGOS.



3. Comment construire le budget de mon projet ?

L'aide financière **en fonctionnement** accordée au projet est de **50 000 Euros maximum utilisables sur une période de 24 mois à partir de l'obtention du financement.**

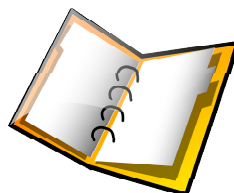
Le budget du projet doit prévoir les frais liés à l'investigation, c'est à dire tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient. Sont éligibles au financement les dépenses :

- De frais de personnel, médical ou non médical, titulaire ou contractuel au prorata du temps réellement consacré au projet
- Petit matériel paramédical pour les besoins du projet plafonnées à 800€ HT par matériel (sans amortissement)
- Dépenses hôtelières et générales (papeterie, publications, etc.)
- Frais de promotion (monitoring, assurance, vigilance, etc.)

4. De quoi est composé le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Lettre d'intention
- Engagement du méthodologiste
- Grille budgétaire
- CV du porteur paramédical
- CV de l'investigateur coordonnateur, le cas échéant



5. Cet appel d'offres m'intéresse, comment faire pour préparer mon dossier de candidature ?

Pour tout dépôt de dossier, les candidats doivent contacter la DRCI de rattachement pour le montage du projet.



Un doute ? Une question ? N'hésitez pas à prendre contact avec les personnes citées en fin de document. **Nous sommes là pour vous accompagner !**



6. Mon dossier est prêt, quand et comment le déposer ?

Vous devez déposer votre dossier avant le 11 octobre 2021 – 12h00.

Votre dossier doit être envoyé par mail à votre Direction de la Recherche et de l'Innovation de rattachement :

Hospices Civils de Lyon	Martine MICHON : martine.michon@chulyon.fr Delphine TEPPE-CROITORU : delphine.teppecroitoru@chu-lyon.fr
CHU de Saint Etienne	Corinne SABOT : drci@chu-st-etienne.fr
CHU de Clermont Ferrand	Lise LACLAUTRE : llaclautre_perrier@chuclermontferrand.fr Gérald GOUBY : ggouby@chuclermontferrand.fr drci@chu-clermontferrand.fr
CHU de Grenoble	AccueilRecherche@chu-grenoble.fr ,
Centre de Lutte Contre le Cancer CLB	Anne-Claire CADORÉ : anneclaire.cadore@lyon.unicancer.fr
Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin	Isabelle TINET : isabelle.tinet@clermont.unicancer.fr

7. En déposant mon dossier de candidature, à quoi est-ce que je m'engage ?

Le candidat s'engage :

- à rédiger le protocole du projet et les documents réglementaires dans un délai de 6 mois après l'obtention des résultats
- à conduire le projet sur l'ensemble de la durée du projet
- à réaliser son projet sous un délai de deux ans, dès l'obtention des autorisations réglementaires. Un rapport intermédiaire à 1 an sera demandé.
- à rédiger un rapport scientifique et financier et/ou une publication en fin de projet

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs de ses engagements, le GIRCI AURA sera en droit de revenir sur la décision d'attribution des fonds au projet.

8. MODALITE DE SELECTION

1. Sélection des dossiers par la commission scientifique en fonction des expertises, **courant décembre**
2. Retour aux candidats, **fin décembre 2021**



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les référents du tableau ci-dessus.